

emoa.

Mutuelle du Var

**Rapport sur la prise en compte des
critères Environnementaux, Sociaux et de
Gouvernance (ESG) dans notre politique
d'investissement
Exercice 2018**

**Conseil d'Administration
du 17 avril 2019**

EMOA Mutuelle du Var

89 Place de la Liberté

BP 5006 – 83091 TOULON Cedex

www.mutuelle-emoa.fr

Mutuelle soumise au Livre II du Code de la Mutualité

N° SIREN 783 169 220

Préambule

En application de l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier modifié par la loi 2015—992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Conseil d'Administration établit, chaque année, un rapport sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans notre politique d'investissement.

Les informations contenues dans ce rapport sont déterminées par décret.

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable et permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

- ✓ Le critère environnemental tient compte de : la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux.
- ✓ Le critère social prend en compte : la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance (supply chain) et le dialogue social.
- ✓ Le critère de gouvernance vérifie : l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

Il est nécessaire dans une stratégie de développement durable et d'investissement responsable de relier la performance financière d'une entreprise à son impact environnemental et social.

Démarche générale

La prise en compte par notre Mutuelle des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans notre politique d'investissement s'inscrit dans une démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable dans notre activité.

Elle s'inscrit également dans les différentes politiques arrêtées par le Conseil d'administration, telles que :

- ✓ La politique de gestion des risques,
- ✓ La politique Compétence et Honorabilité,
- ✓ La politique d'Achat,
- ✓ La politique d'externalisation.

Ainsi la politique de gestion des risques prévoit les modalités de suivi du respect des principes d'indépendance du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

Cette prise en compte dans notre quotidien est plus ou moins récente selon les items. Elle répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect de nos valeurs mutualistes.

Modalités de prise en compte

Cette démarche trouve toutefois d'ores et déjà son application au travers de nos politiques écrites.

- **Notre politique d'achat** est définie selon 3 axes majeurs : l'efficacité économique, la déontologie et le développement durable.

La prise en compte du développement durable apparaît comme une évidence dans la gestion des achats. La fonction achat est ainsi un acte majeur pour atteindre les objectifs définis en s'imposant ses propres règles de fonctionnement dans la gestion avec les fournisseurs :

- Respect de l'environnement,
- Priorité aux achats de proximité s'ils répondent en tout point par ailleurs au besoin de la mutuelle,
- Maîtrise du recyclage des déchets,
- Limitation des transports et de leur empreinte carbone,
- Priorité donnée aux fournisseurs qui s'engagent à respecter les règles du développement durable.

Notre politique d'achat s'inscrit donc dans une démarche « achats responsables », tel que défini par l'Observatoire des Achats Responsables : « Tout achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique notamment par la recherche de l'efficacité, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'optimisation complète des coûts (immédiats et différés) au sein d'une chaîne de valeur ».

Cette politique s'est concrétisée en 2017 par la mise en place d'une collecte papier et gobelets en plastique effectuée par une entreprise adaptée dont la vocation est à la fois sociale (créer des emplois locaux pour des personnes en difficulté d'insertion ou en situation de handicap) et environnementale (participer activement à la protection de l'environnement). Ce prestataire vient collecter régulièrement les déchets issus des corbeilles de tri et les emmène sur son site de recyclage.

Ainsi, en 2018, dans nos locaux, 3 tonnes et 183 kilos de papiers ont été collectés et recyclés sur l'année.

- En termes d'impact social, cette activité correspond à 32 heures de travail confié à des personnes en difficultés.
- Les bénéfices environnementaux représentent, quant à eux, une économie équivalente à :
 - ✓ 54 arbres non coupés,
 - ✓ 73 m³ d'eau économisée, soit l'équivalent de 366 bains,
 - ✓ 15 915 kWh d'énergie économisée, soit 38 mois de consommation électrique d'un foyer,
 - ✓ 955 kg de CO₂ non rejeté soit 35 heures de route d'une berline moyenne
 - ✓ 26 litres de pétrole économisé.

Par ailleurs, la politique achat est un levier possible pour aider les personnes en situation de handicap à l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle. Ainsi, la mutuelle fait appel à une ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) pour l'entretien des espaces verts de ses sites.

- **Notre politique de gestion des risques** prévoit la prise en compte des critères sociaux sans que ces critères y soient spécifiquement identifiés à ce jour.

En effet, Emoa Mutuelle du Var a mis en place depuis plusieurs années une politique globale en matière de prévention / sécurité / formation et qualité de vie au travail à destination de son personnel.

Elle porte également une attention particulière au dialogue social, représenté par les élus du Comité Social et Economique afin de mener des actions conjointes à destination des salariés.

Dans ce cadre-là, ont ainsi été déployées les actions suivantes :

- Volet prévention / sécurité :
 - ✓ Des formations sur la sécurité à destination des salariés : Manipulation des extincteurs, recyclage SST (maintien dans la fonction de Sauveteur Secouriste du travail), Habilitation électrique et recyclage électrique (maintien dans la fonction).
 - ✓ La présence de 3 référents en interne intervenant sur la sécurité et la prévention.
 - ✓ La mise en place d'une alarme incendie globale sur le siège social de Toulon (du sous-sol au 1^{er} étage).
 - ✓ L'installation d'un auvent à l'arrière du bâtiment de Six-Fours protégeant la porte de la pluie afin d'éviter, entre autres, les risques de glissade.
 - ✓ Contrôle annuel sur l'ensemble de nos sites, par nos prestataires, des installations électriques et de nos systèmes de sécurité incendie.
 - ✓ Des exercices d'évacuation sur le siège administratif.
 - ✓ Une formation des membres du CSE, nouvellement nommés, en matière de sécurité, hygiène et condition de travail.
- Volet qualité de vie / bien-être au travail :
 - ✓ La rénovation du lieu de restauration de Six-Fours.
 - ✓ La rénovation des agences de Cogolin et de Hyères.
 - ✓ Le renouvellement des écrans d'ordinateurs sur l'ensemble des postes utilisant l'ERP métier pour des écrans plus grands.
 - ✓ Nettoyage annuel des moquettes et biannuel des filtres des climatiseurs.
 - ✓ Optimisation de l'espace de travail du service Contrat en Open Space et aménagement de l'espace dédié au nouveau service SRET.
 - ✓ L'engagement de réaliser les réunions en interne sur une plage horaire afin de respecter les contraintes personnelles des salariés (9h/12h-14h/17h).
 - ✓ La réalisation de formations spécifiques adaptées aux métiers des commerciaux sur la gestion du stress et des conflits.

- **Notre politique de placement** formalise la prise en compte de ces critères en prévoyant qu'à rentabilité et niveau de risque équivalent, la mutuelle doit privilégier les investissements favorisant des actions positives en matière sociale, environnementale ou de gouvernance.

Concrètement, cette démarche est intégrée dans nos choix de placement puisque 5% de nos placements portent sur des placements labellisés « green notes » ou dont les sous-jacents sont des entreprises européennes sélectionnées en fonction de l'importance de leur engagement en faveur du climat.

Moyens d'information

Ce rapport est disponible sur le site de notre mutuelle : www.mutuelle-emoa.fr.